

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 17 juillet 2013, à 17h30 à la salle du conseil, sous la présidence du maire, monsieur Marcel Jetté, à laquelle sont présents les conseillers suivants et formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre-Charron, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Madame Jocelyne Larose, district 4
Monsieur Lucien Thibodeau, district 5
Madame Danielle Desrochers, district 6

Est présente, Me Guylaine Boisvert, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement n° 873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du *Code municipal*.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de question de la séance
4. Mandat Innovision – Élection 2013
5. Représentant – Jeux provinciaux des aînés
6. Contrat d'asphaltage – Rues du Hameau et ses croissants
7. Étude d'efficacité énergétique– Éclairage urbain
8. Levée de séance

13-07X-1054

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Larose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période des questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

13-07X-1055

MANDAT INNOVISION – ÉLECTION 2013

CONSIDÉRANT QUE lors d'une élection, la confection, révision ainsi que toute modification ou manipulation de la liste électorale implique beaucoup de temps et d'attention;

CONSIDÉRANT QU' il est approprié d'utiliser, lors du BVA et du BVO, des tables d'accueil et de vérification informatisée;

CONSIDÉRANT QU' il est avantageux de commander le matériel électoral, dont la confection et la supervision des bulletins de vote par une entreprise professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe recommande fortement l'octroi du contrat concernant l'impartition et les services, les tables d'accueil informatisées, le matériel électoral ainsi que la formation s'y rapportant, à l'entreprise Innovision Plus inc.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Larose

ET RÉSOLU QUE le conseil octroie le contrat concernant l'impartition et les services, les tables d'accueil informatisées, le matériel électoral ainsi que la formation nécessaire, à l'entreprise Innovision Plus inc. conformément à l'offre de services déposée le 15 juillet 2013.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Monsieur Jean-Pierre Charron demande le vote. Messieurs Jean-Pierre Charron et Lucien Thibodeau votent contre. Mesdames Manon Desnoyers, Jocelyne Larose, Danielle Desrochers et monsieur Stéphane Breault votent pour.

13-07X-1056

REPRÉSENTANT - JEUX PROVINCIAUX DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE le club FADOQ de la Bonne Humeur a demandé une subvention de 1 532 \$ pour les jeux provinciaux;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour les jeux provinciaux du Québec, du 17 au 19 septembre 2013, pour 7 personnes, est de 1 532 \$ à l'Hôtel Comfort Inn (incluant coucher, déjeuner, dîner, banquet, spectacle et als);

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Manon Desnoyers
APPUYÉ DE Monsieur Jean-Pierre Charron

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU QUE le conseil :

- Autorise le paiement d'une subvention au club FADOQ de la Bonne Humeur au montant de 1532 \$;
- Demande au club FADOQ de la Bonne Humeur à ce qu'il souligne et mentionne la participation de la Municipalité de Sainte-Julienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-07X-1057

CONTRAT D'ASPHALTAGE - RUES DU HAMEAU ET SES CROISSANTS

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par sa résolution 12-08R-424, a autorisé un appel d'offres public pour le pavage de la rue du Hameau et ses croissants;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'ouverture des soumissions, le 10 septembre 2012, relativement à l'appel d'offres public pour des travaux de pavage pour le secteur de la rue du Hameau, trois compagnies ont soumissionné à savoir :

- Sintra Inc. (Région Lan. – Lau.) 293 938,19 \$, taxes incluses;
- Asphaltage Général Inc. 306 807,33 \$, taxes incluses;
- Maskimo Construction Inc. 333 936,99 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le 11 juillet 2013, le MAMROT a approuvé le Règlement 867-12 décrétant un emprunt de 350 000 \$ pour les travaux de réfection de la chaussée sur la rue du Hameau et ses croissants;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Charron
APPUYÉ PAR Madame Danielle Desrochers

ET RÉSOLU QUE le conseil octroie et accorde le contrat des travaux de pavage pour le secteur de la rue du Hameau et ses croissants au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra Inc (Région Lanaudière-Laurentides) au montant de 255 654 \$, plus les taxes applicables le tout, selon les termes et conditions de sa soumission datée du 10 septembre 2012 ainsi que des documents d'appel d'offres, du devis et des addendas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-07X-1058

ÉTUDE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – ÉCLAIRAGE URBAIN

CONSIDÉRANT QUE la compagnie CIMA offre ses services professionnels en deux étapes soit la validation d'un potentiel éconergétique en réalisant une étude d'opportunité et la rédaction des documents d'appel d'offres pour la réalisation physique des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la première étape implique une analyse préliminaire et la production d'un rapport du parc de luminaires urbains afin de valider le potentiel de réduction des coûts d'énergie reliés à leur remplacement et évaluer les investissements nécessaires, pour un coût de 6 500 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la deuxième étape consiste à la fourniture des services consultatifs soit la rédaction de l'appel d'offres, l'analyse des candidatures et la rédaction des recommandations et du contrat type pour un montant de 4 200 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Larose
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise et accepte l'offre de services de l'entreprise CIMA +, Société en nom collectifs datée du 29 avril 2013 pour les services professionnels, en deux volets, de validation d'un potentiel éconergétique en réalisant une étude d'opportunité et la rédaction des documents d'appel d'offres pour la réalisation physique des travaux, le tout conformément à ladite offre de services professionnelle et pour un total de 10 700 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Monsieur Jean-Pierre Charron demande le vote. Messieurs Jean-Pierre Charron et Lucien Thibodeau votent contre. Mesdames Manon Desnoyers, Jocelyne Larose, Danielle Desrochers et monsieur Stéphane Breault votent pour.

13-07X-1059

LEVÉE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Danielle Desnoyers
APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Larose

ET RÉSOLU d'autoriser la levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Marcel Jetté
Maire

Me Guylaine Boisvert
Secrétaire-trésorière adjointe et
Directrice générale adjointe